

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 46/016/2008 – ÉFAI

2 juin 2008

AU 153/08 Torture et autres mauvais traitements / Harcèlement

ZIMBABWE Jenni Williams (f)
Magadonga Mahlangu (f)
ainsi que 12 autres militants de l'association Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA)

Plusieurs militants de l'association Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA), dont ses dirigeantes Jenni Williams et Magadonga Mahlangu, ont été arrêtés le 28 mai lors d'une manifestation pacifique organisée dans la capitale, Harare. Ces personnes risquent fortement de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements et elles sont détenues dans des conditions éprouvantes.

Jenni Williams, coordinatrice nationale de WOZA, sa collègue Magadonga Mahlangu et 12 autres militants, dont un homme, ont été arrêtés le 28 mai alors qu'ils défilaient en direction de l'ambassade de Zambie. Ils appelaient le président de la Communauté de développement de l'Afrique australe à prendre des mesures pour mettre un terme aux violences qui se déroulent au Zimbabwe depuis les élections du 29 mars 2008. Certains membres de WOZA auraient été frappés par la police lors de leur arrestation. Tous ces manifestants sont poursuivis pour « *diffusion de documents susceptibles de troubler la paix* », au titre de la section 37 de la Loi portant codification et réforme du Code pénal. Jenni Williams a en outre été inculpée de « *publication ou communication de fausses déclarations portant préjudice à l'État* » au titre de la section 31 de ce texte.

Certains membres de WOZA ont comparu devant un tribunal le 30 mai, d'autres le 31 mai. Une remise en liberté sous caution leur a d'abord été accordée, mais le procureur a ensuite réussi à faire annuler cette décision en appel et ils ont tous été placés en détention provisoire. Les treize femmes sont détenues à la prison de haute sécurité de Chikurubi et l'homme à la maison d'arrêt centrale d'Harare. Selon certaines sources, les conditions de détention de ces deux prisons sont déplorables et bien loin d'être conformes aux normes internationales. Les détenus membres de WOZA n'ont pas reçu assez de couvertures et de vêtements chauds, ce qui est particulièrement préoccupant car c'est l'hiver actuellement au Zimbabwe. Ils doivent être maintenus en détention jusqu'au 6 juin, date à laquelle ils seront de nouveau présentés devant un juge.

À la connaissance d'Amnesty International, les membres de WOZA ont été arrêtés et placés en détention uniquement parce qu'ils tentaient d'exercer leur liberté d'association et de réunion, un droit pourtant universellement reconnu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien que des membres de WOZA aient déjà été arrêtés à de très nombreuses reprises depuis la création de cette association en 2003, les dernières arrestations s'inscrivent dans un mouvement de répression plus général qui touche les défenseurs des droits humains, les syndicalistes, les avocats, les journalistes, les observateurs électoraux et les militants de l'opposition depuis les élections législatives et présidentielles du 29 mars. Les résultats du scrutin présidentiel ont été annoncés le 2 mai. Aucun candidat n'a remporté

50 p. cent des voix plus une, le minimum requis pour être élu. Aux termes de la Loi électorale, un second tour entre les deux prétendants ayant obtenu les meilleurs scores, le président sortant Robert Mugabe et Morgan Tsvangirai, le représentant du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), doit avoir lieu sous vingt-et-un jours à compter du premier scrutin. Cependant, la commission électorale zimbabwéenne n'a pas encore fixé de date.

Le Zimbabwe est partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), deux traités qui garantissent le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez le ministre de la Justice à libérer immédiatement et sans condition Jenni Williams, Magadonga Mahlangu et les 12 autres membres de WOZA, étant donné qu'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'association et de réunion ;
- priez-le instamment de veiller à ce qu'ils ne soient ni torturés, ni soumis à aucune autre forme de mauvais traitement, et à ce qu'ils soient traités dans le respect des normes relatives aux droits humains applicables pour les détenus, notamment celles prévues par les articles 7 et 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Zimbabwe est partie ;
- engagez-le à prendre les mesures nécessaires pour que Jenni Williams, Magadonga Mahlangu et les 12 autres militants de WOZA soient autorisés à consulter leurs avocats, à entrer en contact avec leurs proches, à recevoir des couvertures et des vêtements chauds, à être nourris correctement et à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

APPELS À : (N.B. : les lignes téléphoniques du Zimbabwe sont souvent en panne et il est possible que plusieurs tentatives soient nécessaires pour que votre fax soit transmis, voire qu'il ne passe pas du tout. Veuillez envoyer vos lettres par coursier ou par la poste dès que possible, puis essayer d'en faxer une copie.)

Ministre de la Justice :

The Hon. Patrick Chinamasa
Minister of Justice, Legal and Parliamentary Affairs
Ministry of Justice, Legal and Parliamentary Affairs
New Government Complex
Cnr Samora Machel/4th Street
Private Bag 7751
Causeway
Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 790901

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Président de la Haute commission zambienne à Harare :

High Commissioner
Zambian High Commission in Harare
6th Floor
Zambia House
Union Avenue
Harare
Zimbabwe

Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA) :

Women of Zimbabwe Arise
PO Box FM701
Famona

Bulawayo
Zimbabwe

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 14 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.